

LE PETIT LIVRE DE L'IA · CHAPITRE 3.1 · FICHE DE RÉVISION, STYLE EXAMEN

Conduire un projet avec l'IA, et un projet d'IA

Gestion de projet Deux sujets en un : l'IA comme assistante du chef de projet (comptes rendus, plannings, risques), et le projet d'introduire l'IA dans l'entreprise. Dans les deux cas, on avance par petites étapes, avec un cadre clair et un droit à l'erreur.

1 L'essentiel à savoir par cœur

- L'IA aide le chef de projet : **comptes rendus**, listes d'actions, découpage des tâches, analyse des risques, communication.
- Un projet d'IA suit cinq étapes : **cadrer, expérimenter, déployer, généraliser, gouverner**.
- Commencer par un **essai court** (un mois, un service, une tâche), avec des données fictives ou anonymisées.
- Associer tôt le **personnel** concerné : il connaît les tâches réelles et les pièges.

5 étapes : cadrer, essayer, déployer, généraliser, gouverner	**1 mois** par essai	**2 à 3** cas d'usage au départ	**LTr 48** consultation

2 La base légale, article par article

- Introduire un outil qui traite des données du personnel : information des personnes (LPD 19), contrat de sous-traitance (LPD 9), analyse d'impact si le risque est élevé (LPD 22).
- Les travailleurs sont informés et consultés sur les questions de protection de la santé, dont l'organisation du travail et les systèmes qui la touchent (LTr 48 ; OLT 3 art. 6).
- Une surveillance du comportement est interdite ; un outil de pilotage ne doit pas devenir un outil de contrôle des personnes (OLT 3 art. 26).
- Le chef de projet reste soumis à son devoir de diligence (CO 321a).

3 Les règles, cas par cas

Situation	Règle	Article
Compte rendu automatique d'une séance	Avec l'accord des participants, relu et validé	CP 179ter
Planning proposé par l'IA	Vérifier charges, absences et dépendances réelles	Bonne pratique
Essai d'un nouvel outil d'IA	Données fictives, durée et critères de succès fixés d'avance	LPD 7
Généralisation à toute l'entreprise	Information du personnel, formation, charte	LPD 19 · LTr 48
Tableau de bord du projet	Suivre l'avancement, pas les individus	OLT 3 art. 26

4 La méthode, dans l'ordre

1. Choisir peu de cas.
2. Essayer un mois.
3. Mesurer.
4. Décider : généraliser ou abandonner.
5. Gouverner.

> **« Petit essai, vraie mesure, puis décision. »**

6 Les pièges

Annoncer un grand projet avant d'avoir mesuré un seul gain réel.

7 Le cas type du chapitre

Le projet trop grand. Une PME de 80 personnes veut « mettre l'IA partout » en trois mois : comptabilité, RH, ventes et service client.

a. Pourquoi est-ce risqué ?
b. Que proposer ?
c. Quels indicateurs suivre ?

Corrigé en fin de fiche.

8 Le coin de l'expert

- Une matrice impact et effort fait ressortir les gains rapides : annonces, courriels types, guides d'entretien, synthèses, documents d'accueil.
- Le droit à l'abandon fait partie de la méthode : un essai arrêté a appris ce qui ne marche pas ; le documenter pour ne pas le refaire.
- Dépendance au fournisseur : prévoir dès le départ la sortie (export des données, formats ouverts).
- Cartographier les processus, pas les postes : dans chaque flux de travail, ce que l'IA peut prendre, ce qui reste humain ; un court questionnaire aux équipes sur leurs usages actuels et souhaités donne le point de départ.
- Choisir d'avance l'indicateur visé (volume, qualité ou vitesse) et décider ce qu'on fera du temps libéré : sans cette décision, le gain se dilue.

10 Questions d'examen

1. Vrai ou faux ? Un projet d'IA commence de préférence par un essai court.
2. Vrai ou faux ? Un tableau de bord de projet peut suivre le comportement de chaque collaborateur.
3. Vrai ou faux ? Le personnel doit être associé tôt.
4. Vrai ou faux ? Un essai peut se faire avec de vraies données de santé.
5. Vrai ou faux ? Abandonner un essai est un échec à cacher.
6. Vrai ou faux ? Prévoir la sortie d'un fournisseur dès le départ est prudent.
7. Cas express : Faut-il informer le personnel avant de généraliser un outil d'IA ?
8. Résolvez le cas type de la section 7, « Le projet trop grand », questions a à c.
9. Citez les étapes de la méthode, dans l'ordre, et la base légale du chapitre.

11 Corrigés

1. Vrai : Une tâche, un service, un mois.

2. Faux : OLT 3 art. 26.

3. Vrai : Il connaît les tâches réelles.

4. Faux : Données fictives ou anonymisées.

5. Faux : Il faut le documenter.

6. Vrai : Export et formats ouverts.

7. Oui. Information (LPD 19) et consultation pour la santé (LTr 48).

8.

1. Trop de changements à la fois, pas de mesure possible, résistance du personnel, risques de données mal maîtrisés.

2. Deux ou trois cas d'usage choisis avec la méthode du chapitre cas d'usage, un essai d'un mois chacun, puis une décision.

3. Temps gagné, erreurs repérées, satisfaction des utilisateurs, incidents de données ; voir la gouvernance du cloud et de l'IA.

9. 1) Choisir peu de cas. ; 2) Essayer un mois. ; 3) Mesurer. ; 4) Décider : généraliser ou abandonner. ; 5) Gouverner. Base : LPD 7, 9, 19, 22 ; LTr 48 ; OLT 3 art. 6, 26 ; CO 321a ; CP 179ter.